



**Le patron de l'Auguste chambre précise qu'il n'a pas mandaté un député du Front pour la Salut National du Cameroun (FSNC), pour mener des activités politiques en République Centrafricaine.**

Le président de l'Assemblée Nationale, Cavaye Yeguié Djibril, dans une correspondance adressé à son homologue centrafricain, Simplicie Mathieu Sirandji, indique que l'Assemblée Nationale du Cameroun n'a nullement mandaté le député Amadou Salmana Ali, pour mener ses activités politiques en RCA. **« J'ai l'honneur de vous faire connaître pour transmission à son haut destinataire que le député camerounais d'opposition Salmana Amadou Ali ne bénéficie d'aucun mandat de notre institution lui permettant de mener des activités politiques et commerciales en République Centrafricaine »**, écrit le Président de la chambre basse du Parlement camerounais. Avant d'insister que **« ce député de moralité douteuse agit pour son propre compte et ne saurait se prévaloir d'un quelconque soutien de notre part »**.

Rappelons que le député Salmana Amadou Ali du FSNC, par ailleurs vice-président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, en sa qualité d'entrepreneur en République Centrafricaine, a reçu du Président Faustin Archange Touadéra une décoloration, qui l'a élevé au rang de Commandeur dans l'ordre national du mérite commercial. Une distinction qui visiblement n'est pas du goût de Cavaye Yeguié Djibril

Pierre-François-Pierre  
ASSEMBLEE NATIONALE  
NATIONAL ASSEMBLY  
CABINET DU PRESIDENT  
N°2022/AN/CAB/PAN

Pascal Waki-Kastor  
07 Sept 2022  
Annexe

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
A  
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE  
LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
BANGUI

**Objet :** Dénonciation

**Monsieur le Président et cher frère,**

J'ai l'honneur de vous faire connaître pour transmission à son haut destinataire que le Député Camerounais d'opposition **SALMANA AMADOU ALI** ne bénéficie d'aucun mandat de votre institution lui permettant de mener les activités politiques et commerciales en République Centrafricaine.

Sous ce rapport, il serait souhaitable de porter à la Connaissance des autorités de votre Grand et beau Pays que ce Député de moralité douteuse agit pour son propre compte et ne saurait se prévaloir d'un quelconque soutien de Notre part.

Veuillez agréer **Monsieur le Président et cher frère**, les assurances renouvelées de ma parfaite considération.